



QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi
et de la politique sociale**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble des travaux du Secteur de l'emploi	1
II. Mise en valeur des ressources humaines	7
III. Préparatifs du Forum mondial de l'emploi	13
IV. <i>Rapport sur l'emploi dans le monde, 2001</i> – Principaux constats.....	17
V. Les implications de l'épidémie de VIH/SIDA pour le marché du travail et l'emploi	20

1. La Commission de l'emploi et de la politique sociale s'est réunie les 20 et 21 mars 2001. M. Payaman ne représentant plus son gouvernement au Conseil d'administration, la commission a été invitée à élire un nouveau président. Monsieur l'Ambassadeur Soltanieh (gouvernement, République islamique d'Iran) a été élu président sur proposition de la représentante du gouvernement de la Malaisie, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, qui a été appuyée par les deux vice-présidents. MM. Niles et Ito étaient respectivement vice-président employeur et vice-président travailleur.

I. Vue d'ensemble des travaux du Secteur de l'emploi

2. Le représentant du Directeur général (M. Hultin, directeur exécutif du Secteur de l'emploi) a présenté cette question de l'ordre du jour¹. Il a souligné le défi que représente l'emploi au niveau mondial, rappelant que d'ici les dix prochaines années il faudra créer 500 millions d'emplois et qu'un nombre équivalent de travailleurs ne gagnent pas assez pour sortir leurs familles de l'extrême pauvreté. Ce défi doit être replacé dans le contexte de la mondialisation, de l'évolution de la technologie de l'information et des communications, des changements démographiques et des effets du VIH/SIDA dans beaucoup de pays.
3. Pour aider les Etats Membres à relever ce défi, le Bureau élabore une stratégie générale et cohérente qui vise à mettre l'emploi – dans ses deux dimensions, quantité et qualité – au cœur des politiques macroéconomiques et des politiques de développement, à encourager l'investissement dans la formation de manière à renforcer l'employabilité, à promouvoir la création d'emplois durables comme solution de fond à toute crise, à encourager la petite entreprise, à améliorer l'efficacité du marché du travail et à favoriser l'égalité entre hommes et femmes pour ce qui est de l'accès au travail et à la formation.
4. Le secteur mène des recherches en vue d'étoffer sa base de connaissances et d'informations et de mettre des outils à la disposition des mandants. On citera par exemple le *Rapport sur l'emploi dans le monde, 2001* et les *Indicateurs clés du marché du travail*, bases de données sur les politiques d'emploi et des ressources humaines, inspirées des conventions n^{os} 122 et 142, sur les initiatives commerciales et sociales et sur l'égalité des chances devant l'emploi. Le secteur défend avec détermination l'idée que la réalisation du travail décent repose sur la création d'emplois, que la création accélérée d'emplois de qualité doit être au cœur des politiques de développement et qu'une main-d'œuvre qualifiée est un potentiel de croissance économique. Le fait que le BIT ait été invité à participer à la DOTForce créée par le G8, les mesures prises par des gouvernements après les examens par pays de la politique de l'emploi et l'adoption par beaucoup de pays de techniques à forte intensité de travail prônées par le BIT témoignent du succès de ces idées. Pour fournir services consultatifs directs et assistance technique, le secteur a mis au point un grand nombre d'outils pour l'élaboration de politiques et de programmes dans différents domaines: politiques actives du marché du travail, développement de l'entreprise, pratiques de gestion socialement responsables, perfectionnement des qualifications, prise en compte des sexes/pécificités dans l'emploi, réponse aux crises et investissement à forte intensité d'emploi. Un recueil de directives pratiques sur la gestion du handicap sur le lieu de travail va être communiqué aux mandants pour commentaires et sera examiné à une réunion tripartite d'experts en octobre 2001.

¹ Document GB.280/ESP/1.

5. Concrètement, dans le cadre du programme Des emplois pour l'Afrique, le secteur déploie toutes sortes d'activités dans 11 pays. Par ailleurs, il travaille à l'établissement du cadre intégré pour l'emploi, qui offrira une plate-forme pour la diffusion du message de l'OIT sur l'emploi et le renforcement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations internationales. Ce cadre sera examiné au Forum mondial de l'emploi en novembre 2001.
6. Le vice-président travailleur, M. Ito, s'est félicité du document et de la façon dont le directeur exécutif l'a présenté en fournissant un complément d'information très utile. Toutefois, il a déploré que le document ne réponde pas aux attentes de son groupe. En particulier, il ne contient pas suffisamment de renseignements sur l'impact des activités du secteur, notamment pour ce qui est des politiques et de l'Afrique. L'orateur a fait part de son souhait que la commission ait, sur les questions et les politiques macroéconomiques, une discussion de fond qui guide le travail du secteur. A en juger par les renseignements figurant dans le document, celui-ci est trop axé sur l'offre; il lui faut aussi tenir compte de la demande. Ainsi, l'amélioration de la productivité est certes importante, mais le Bureau doit aussi étudier les moyens d'utiliser les politiques budgétaires, monétaires et salariales pour stimuler la demande globale et l'emploi. Un autre exemple est le rôle que les gouvernements peuvent jouer pour stimuler l'emploi en exécutant des programmes de travaux publics et d'infrastructures. Le Bureau devrait intensifier ses efforts pour promouvoir le dialogue social dans les entreprises multinationales et étudier les effets sur l'emploi des fusions et des acquisitions. L'orateur a rappelé à la commission que, pour être efficaces, les politiques d'emploi doivent avoir l'adhésion des syndicats, et que son groupe est favorable au rétablissement de la capacité économique et technique du Bureau et à l'accroissement des ressources allouées au Département des activités des entreprises multinationales, au Service des coopératives et à la responsabilité des entreprises.
7. Le vice-président employeur, M. Niles, a indiqué que son groupe attache beaucoup d'importance au Secteur de l'emploi, parce que l'emploi est au cœur du travail du Bureau. Il a dit ne pas partager l'avis des travailleurs que le document ne donne pas assez de détails et a rappelé à la commission que c'est elle qui a demandé un rapport concis. Quoiqu'il en soit, dans sa présentation, le directeur exécutif l'a fort bien complété. Reconnaisant qu'il serait complètement absurde d'imputer au Bureau la situation actuelle de l'emploi dans le monde, l'orateur a suggéré que celui-ci informe régulièrement la commission des résultats, négatifs ou positifs, des efforts qu'il déploie pour le promouvoir. Il a souhaité aussi avoir plus de renseignements sur la façon dont le Bureau associe les organisations d'employeurs et de travailleurs à ses activités en matière d'emploi au niveau national. Le développement des qualifications et la promotion de la petite entreprise, en particulier grâce à la création de mécanismes efficaces de microfinancement, sont sans nul doute des priorités pour le secteur. Se référant au paragraphe 9 du document, l'orateur a proposé que l'on analyse séparément la question de l'efficacité du marché du travail et celle de l'égalité d'accès à l'emploi. Vu l'énormité du défi que représentent l'emploi au niveau mondial et la limitation des ressources de la commission, celle-ci pourrait envisager de fixer des priorités pour le secteur, auquel il est peut-être trop demandé. Seuls les pays, par leurs efforts, peuvent créer des emplois; le BIT ne peut que donner des conseils et organiser des programmes de formation, et cela sur une base tripartite.
8. Le représentant du gouvernement de l'Inde a déclaré qu'il faut envisager le travail décent dans le contexte local. Il a ajouté que, dans son pays, promouvoir le travail décent signifie en premier lieu étendre la couverture sociale aux travailleurs du secteur informel et veiller à ce que les programmes de développement des qualifications exploitent les possibilités offertes par la technologie de l'information et des communications. Il importe aussi de promouvoir des institutions efficaces de microfinancement, en particulier pour le secteur informel. L'Inde se réjouit de partager son expérience dans ce domaine et espère que

d'autres lui feront part de la leur en ce qui concerne l'introduction de mécanismes d'apprentissage tout au long de la vie.

9. Le représentant du gouvernement du Soudan, s'exprimant au nom des gouvernements africains, s'est référé aux documents soumis à la Commission du programme, du budget et de l'administration. En 2000, le secteur a obtenu des résultats dans l'ensemble positifs. L'orateur a déploré la proposition de réduire les ressources allouées au secteur et l'absence du BIT de la région, et il a espéré qu'il pourra y être remédié grâce à la mobilisation de fonds extrabudgétaires. Il est particulièrement important d'encourager l'investissement à forte intensité d'emplois et le développement des coopératives.
10. Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom des gouvernements des PIEM, s'est félicité du document et de sa présentation. De même que les autres documents dont est saisie la commission, il reflète une approche cohérente de l'emploi de la part du Bureau. Le *Rapport sur l'emploi dans le monde, 2001* offre des perspectives positives. Le cadre intégré pour l'emploi pourrait devenir un instrument fondamental de promotion de l'emploi car il permettra d'établir des liens entre les politiques d'emploi, les politiques macroéconomiques et les politiques de lutte contre la pauvreté, ainsi que la liaison avec la protection sociale et le dialogue social. Les stratégies d'emploi doivent s'adresser en priorité à ceux qui sont exclus du marché du travail. Renforcer l'employabilité, en particulier des jeunes, doit être une autre priorité. La coopération technique a un grand rôle à jouer en améliorant l'efficacité des services d'emploi et des institutions de formation professionnelle ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs. L'orateur s'est félicité des *Indicateurs clés du marché du travail* et a considéré que le BIT a une contribution importante à apporter en diffusant des informations sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'emploi et du développement social, et notamment sur les initiatives locales et privées. Il a ajouté qu'il faut renforcer les activités de promotion de l'emploi sur le terrain, notamment en Afrique et dans les pays les moins avancés, en mettant l'accent sur les programmes qui offrent une réelle valeur ajoutée. Il y a lieu aussi d'intensifier la coopération avec les institutions de Bretton Woods et d'autres institutions des Nations Unies, et il serait même envisageable d'organiser régulièrement avec elles une réunion sur l'emploi. L'orateur a estimé, au nom des PIEM, que la commission devrait être saisie de documents qui ne soient pas purement d'information et qui appellent des décisions concrètes.
11. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est déclarée satisfaite de la présentation du directeur exécutif, qu'elle a jugée plus riche d'informations que le document lui-même. Convenant que l'emploi est au cœur du mandat du Bureau, elle a demandé des explications sur la façon dont le Bureau mesure la performance et décide des priorités pour l'allocation des ressources. Elle s'est félicitée de l'établissement des différentes bases de données et a demandé qu'on l'informe des activités concernant le handicap et le microfinancement. Il serait peut-être utile que la commission tienne, avec les directeurs de programme, des séances de questions-réponses afin de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. L'oratrice a appuyé le cadre intégré pour l'emploi.
12. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis s'est félicité de la présentation du document mais s'est déclaré déçu de l'ordre du jour de la commission. Celle-ci devrait examiner des questions plus fondamentales et plus axées sur l'avenir. L'orateur s'est demandé quelle preuve a le Bureau que ses conseils sont suivis dans la réalité.
13. La représentante du gouvernement de la Malaisie, s'exprimant au nom des gouvernements de l'Asie et du Pacifique, a dit apprécier le *Rapport sur l'emploi dans le monde, 2001* et a exhorté le Bureau à défendre plus activement le rôle positif que la mondialisation, si elle est maîtrisée, peut avoir sur l'emploi. Elle a appuyé les activités visant à promouvoir les petites entreprises et a suggéré que, dans ce domaine, le Bureau collabore avec la

CNUCED et l'ONUDI. Le cadre intégré pour l'emploi devrait faire la distinction entre les questions et les politiques nationales et mondiales. Le groupe de l'Asie et du Pacifique reconnaît que l'émergence d'une nouvelle économie mondiale, stimulée par les progrès des communications et de la technologie, contraint tous les pays et les régions à adopter d'urgence de nouvelles stratégies pour renforcer leur compétitivité en accédant plus facilement aux réseaux mondiaux. Toutefois, ce n'est qu'en s'efforçant de réduire l'écart technologique que l'on pourra accélérer l'intégration des pays en développement. Il faut favoriser la productivité et la compétitivité des entreprises de ces pays pour les aider à affronter le marché mondial. La mondialisation de l'économie doit s'accompagner d'un recul de la pauvreté et d'une extension des systèmes de protection sociale aux familles à bas revenus et aux travailleurs du secteur informel.

Le groupe attache une priorité élevée à la multiplication des possibilités d'emploi et de revenus offertes tant aux femmes qu'aux hommes. Le concept de travail décent souligne que la défense des droits des travailleurs passe nécessairement par la promotion de l'emploi. Sans emploi productif, niveau de vie décent et développement économique et social resteront des objectifs illusoires. Pour plusieurs Etats Membres, en particulier dans le monde en développement, le chômage des jeunes constitue un véritable défi pour la politique nationale. C'est aussi la cause de l'exode de la main-d'œuvre, y compris la plus qualifiée. Enfin, l'oratrice a rappelé, au nom de son groupe, la nécessité que la commission inscrive la question des politiques d'emploi à son ordre du jour permanent.

14. Le représentant du gouvernement de la Chine a regretté qu'il soit proposé de réduire le budget du secteur, étant donné que l'emploi est la condition du travail décent. Cette réduction pourrait être mal comprise des gouvernements et d'autres organisations lorsqu'il s'agira de les convaincre de la nécessité d'inclure la promotion de l'emploi dans leur programmes de développement. L'orateur est convenu que l'emploi des jeunes devait être une priorité absolue.
15. Le représentant du gouvernement du Nigéria a informé la commission de l'assistance effective que son pays a reçue du Bureau dans le domaine de l'emploi des jeunes.
16. Le représentant du gouvernement du Japon a dit qu'à son avis le Bureau peut faire un meilleur usage de ses ressources en se servant de l'emploi pour intensifier la lutte contre la pauvreté. Il a déclaré que son gouvernement apprécie beaucoup le *Rapport sur l'emploi dans le monde, 2001*, les *Indicateurs clés du marché du travail* et le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises. Il s'est aussi félicité du travail sur l'emploi des jeunes et le vieillissement de la main-d'œuvre.
17. La représentante du gouvernement de Trinité-et-Tobago a souligné que le défi est de taille et qu'il n'y a pas de réponse facile, toute faite. Elle a appuyé l'approche à plusieurs composantes du cadre intégré pour l'emploi. Elle s'est également déclarée favorable aux activités relatives aux pratiques de gestion et aux normes internationales du travail ainsi qu'au dossier sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans les syndicats.
18. Le représentant du gouvernement du Bangladesh s'est déclaré déçu de la proposition de réduire le budget du secteur et a exprimé l'espoir que le Bureau pourra mobiliser suffisamment de fonds extrabudgétaires, en particulier pour aider les pays en développement à créer des emplois dans les technologies de l'information et des communications.
19. Le représentant du gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne s'est rallié à la déclaration du représentant du Soudan. La formation qualifiante dans le domaine des TIC représente un défi particulier. La création d'emplois doit s'appuyer sur le dialogue social et

la collaboration tripartite. L'orateur a exhorté le Bureau à s'assurer que tous les pays puissent bénéficier également de ses activités.

20. Le représentant du gouvernement de la Namibie a considéré que l'emploi des jeunes est une priorité essentielle, vu l'effet très déstabilisateur que peut avoir le chômage de cette catégorie de la population. Les gouvernements ne créent pas des emplois mais ils peuvent y contribuer en favorisant un milieu propice à l'essor du secteur privé. L'investissement dans la formation et l'éducation jouent eux aussi un rôle fondamental. L'orateur a déclaré que son pays en est conscient et qu'il vient de créer un fonds visant à encourager le secteur privé à financer plus activement la formation.
21. La représentante du gouvernement du Portugal a mis l'accent sur l'importance de l'éducation et de la formation. Elle a déclaré que, dans son pays, les partenaires sociaux viennent de conclure un accord tripartite sur l'emploi, l'éducation et la formation. Elle s'est déclarée favorable au cadre intégré pour l'emploi, lequel doit être axé sur les résultats et proposer des politiques et des interventions d'un bon rapport coût/efficacité établissant le lien entre la dimension macroéconomique et l'emploi. Le dialogue social, tant au niveau national qu'au niveau local, est important aussi, et ne doit pas forcément se limiter aux partenaires tripartites. L'oratrice a rappelé à la commission que ce n'est pas la première fois qu'elle est priée de revoir son ordre du jour.
22. Le représentant du gouvernement du Chili a fait part de l'inquiétude de son gouvernement concernant l'emploi. Au Chili, le chômage reste trop élevé malgré une période de croissance économique soutenue. Le paragraphe 9 du document donne l'impression que le Bureau a déjà les réponses, et l'orateur s'est demandé si celui-ci a déjà mis au point un modèle de création d'emplois et de promotion simultanée de la qualité de l'emploi, en particulier dans le secteur informel.
23. Le représentant du gouvernement de la Suisse a jugé que le Bureau devrait renforcer ses travaux sur la responsabilité sociale et ne pas craindre de collaborer directement avec les entreprises. Il devrait aussi concevoir une stratégie d'intervention dans le secteur informel. Le cadre intégré pour l'emploi devrait tenir compte de ce que fait l'OCDE.
24. M. Anand, membre employeur, a demandé au Bureau quelle était la source de certaines statistiques figurant dans le document, car il lui semble qu'elles contredisent ses propres observations en Asie. Il est convenu que l'éducation et la formation sont essentielles pour l'emploi. Le Bureau devrait renforcer sa coopération avec la Banque mondiale dans le domaine de la microfinance. C'est une question clé pour les petites entreprises, qui souvent ne peuvent obtenir de crédit, faute de caution. L'orateur s'est demandé s'il ne serait pas utile que les gouvernements adressent à la commission des rapports sur ce qu'ils font concrètement pour promouvoir l'emploi. On constate trop peu de progrès dans la lutte contre la pauvreté au moyen de la création d'emplois.
25. La représentante du gouvernement des Pays-Bas a rappelé à la commission les liens entre l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Elle a indiqué qu'à sa connaissance, de toutes les commissions du Conseil d'administration, la Commission de l'emploi et de la politique sociale est la seule à s'occuper de l'emploi et de la protection sociale. C'est pourquoi elle a proposé – au nom également des gouvernements de l'Allemagne, du Brésil, du Canada, du Danemark, de la France, de l'Italie, du Portugal et de la Suisse – que la commission se réunisse régulièrement, éventuellement dès novembre 2001, pour traiter sur le fond des liens entre le dialogue social et l'emploi.
26. Le vice-président travailleur a appuyé la proposition de la représentante du gouvernement des Pays-Bas, en soulignant que tout progrès se fonde sur la confiance entre travailleurs et

employeurs et qu'il faut promouvoir le dialogue social. Il s'est rallié à l'avis de précédents orateurs sur l'importance de l'éducation et de la formation pour l'emploi.

27. Le vice-président employeur s'est déclaré favorable à l'idée de considérer l'emploi des jeunes comme une priorité, mais il a proposé que ce thème soit discuté séparément car il n'existe pas de solutions universelles. La phrase figurant au paragraphe 7, sur les risques liés à la liberté de localisation de la production, peut être source de malentendus; la délocalisation peut en fait contribuer à réduire le fossé numérique. L'OIT n'est pas l'organisation compétente pour traiter de l'incidence des fusions et des acquisitions, comme le proposent les travailleurs. En ce qui concerne le dialogue social, le groupe des employeurs est d'avis qu'il doit se limiter au niveau national. L'orateur a appuyé la proposition de la représentante du gouvernement des Pays-Bas, sous réserve que la discussion s'en tienne à la relation entre l'emploi et le dialogue social.
28. Le directeur exécutif a remercié la commission des orientations qu'elle lui a fournies. Il a pris note de son souhait clairement manifesté de recevoir des informations plus concrètes sur les travaux du secteur, et a souligné que beaucoup de renseignements peuvent déjà être consultés sur Internet. Le secteur s'efforcera de faciliter l'accès des utilisateurs à cette information. L'orateur a indiqué que le cadre intégré pour l'emploi s'attachera à maintenir un bon équilibre entre l'offre et la demande et à proposer un dosage approprié d'interventions établissant un lien entre l'analyse et l'action concrète, tout en tenant compte de l'importance de la protection sociale et du dialogue social.
29. Sur la question de l'allocation des ressources, l'orateur a souligné que la répartition actuelle a été décidée à l'issue de la réorganisation du Bureau en 1999, après une analyse approfondie du champ et des besoins des différents programmes, ainsi que des demandes que les mandants adressent au Bureau. En outre, tous les quatre mois, le secteur passe en revue ses activités et procède à des ajustements pour être sûr de pouvoir livrer à temps ses principaux produits, sans négliger les nouvelles demandes. Le secteur est par ailleurs soumis au système d'évaluation mis en place dans l'ensemble du Bureau. Le directeur exécutif est convenu qu'il est de la plus haute importance de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour le secteur, et il s'est référé à cet égard au programme Des emplois pour l'Afrique et au projet de réunir une conférence des donateurs.
30. L'orateur a noté que le paragraphe 9 a suscité beaucoup de commentaires. Il a assuré la commission, et en particulier le représentant du gouvernement du Chili, que le Bureau se penchera sur tous les points qui ont été soulevés. Les travaux se poursuivent, notamment sur la question de la création d'emplois et d'emplois de qualité. L'orateur a pris note des divergences d'opinions entre les employeurs et les travailleurs en ce qui concerne l'impact sur l'emploi des fusions et des acquisitions, mais il a rappelé que la restructuration des entreprises est un processus continu qui revêt diverses formes. Il a informé la commission que le Bureau a engagé des travaux considérables sur la restructuration et la prise en compte des besoins sociaux dans les pays en transition.
31. Le président a clos la discussion sur cette question en déclarant que la commission attend beaucoup du secteur et que le Bureau devra, pour l'améliorer, tenir compte de ses délibérations. Les membres semblent reconnaître en général que la promotion de l'emploi est l'activité fondamentale de l'OIT, que le chômage est une source de préoccupations pour tous les mandants et que les partenaires sociaux doivent établir entre eux une collaboration étroite pour abattre les obstacles à la création d'emplois. La proposition de réduire le budget consacré au secteur inquiète tous les membres.
32. En guise d'éclaircissements, le vice-président travailleur a souligné que son groupe sans aucun doute considère que l'emploi est l'une des activités fondamentales de l'OIT, mais

qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance du dialogue social ni des autres objectifs stratégiques. Il n'y a pas de hiérarchie entre les quatre secteurs.

II. Mise en valeur des ressources humaines

33. Un représentant du Directeur général (M. Aro, directeur du Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité) a introduit la question à l'ordre du jour². La formation et la mise en valeur des ressources humaines sont au cœur des travaux de l'OIT. Des connaissances et des compétences étendues et transportables, qui répondent aux besoins du marché du travail et permettent une formation continue, ainsi que la possibilité de les utiliser, constituent des éléments essentiels de l'emploi décent. Le programme focal IFP/SKILLS s'appuie sur une approche double. Tout d'abord, il s'attache à réformer et renforcer les politiques, les programmes et les institutions de formation et, deuxièmement, il met l'accent sur l'égalité de chances et d'accès à la formation et à l'emploi décent pour les groupes défavorisés, afin d'orienter la formation et la mise en valeur des ressources humaines dans le contexte du travail décent.
34. En ce qui concerne le développement des connaissances, le programme focal IFP/SKILLS crée, entretient ou participe à l'établissement des bases d'information sur les politiques de l'emploi et de mise en valeur des ressources humaines, sur l'investissement dans la formation, sur les cadres nationaux de qualifications ainsi que sur les travailleurs handicapés. En outre, plusieurs publications, portant par exemple sur la gestion et la mise en valeur des ressources humaines, l'évaluation des compétences dans le secteur informel, la santé mentale sur le lieu de travail, le chômage et l'emploi des jeunes, ont déjà été publiées ou le seront au cours du présent biennium. Les outils fournis par le programme IFP/SKILLS sont issus de ce réservoir de connaissances qui ne cesse de s'accroître et sont utilisés pour répondre aux demandes de services des mandants. Actuellement, l'Organisation fournit des services de coopération technique visant à renforcer la capacité des mandants et de leurs institutions nationales dans 13 pays, et il serait possible de prévoir l'élargissement de cette activité.
35. Les partenariats avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, les autres institutions des Nations Unies, les donateurs et autres groupes pertinents sont indispensables au travail du programme IFP/SKILLS. Ils sont essentiels pour relever les défis qui consistent à fournir des compétences employables, à promouvoir une formation continue répondant aux marchés du travail qui se développent rapidement, à mettre au point des systèmes de formation souples, à promouvoir l'inclusion, par le biais des possibilités de formation, et à maintenir les systèmes d'information du marché du travail appropriés.
36. Le vice-président employeur a noté que le document, ainsi que sa présentation, offrent un bon aperçu des travaux en cours. Le rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs a été expliqué au cours de la présentation, même s'il n'a pas été mentionné dans le document, ce que l'on peut regretter. Le Bureau doit prendre conscience du fait qu'il est essentiel de faire participer les organisations d'employeurs et de travailleurs à tout ce qui concerne la formation et la mise en valeur des ressources humaines, afin que les activités du programme soient pertinentes et conformes aux véritables réajustements que doivent faire les économies nationales en matière de compétences. L'orateur s'est félicité de l'accent qui a été mis, à la fois dans le document et dans la présentation, sur la formation continue. Faisant référence au paragraphe 13 du document et aux exigences des

² Document GB.280/ESP/2.

technologies de l'information en matière de développement des compétences, il a souligné qu'il fallait procéder à une évaluation plus approfondie des méthodes qui fonctionnent et aussi de celles qui ne fonctionnent pas.

37. Le vice-président travailleur a reconnu que la formation et la mise en valeur des ressources humaines ne constituent pas un problème simple et que plusieurs autres facteurs doivent être pris en compte.
38. M. Patel, membre travailleur, s'exprimant également au nom du groupe des travailleurs, a souligné que les conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 88^e session (2000) relatives à la formation et à la mise en valeur des ressources humaines ont, en quelque sorte, établi le programme des activités de l'OIT. Le groupe des travailleurs a reconnu que le Bureau avait mené à bien des activités utiles pour donner effet à ces conclusions, par exemple en proposant des réunions informelles d'experts sur les bases de données concernant l'investissement dans la formation et sur les cadres nationaux de qualifications. L'orateur a souligné l'importance de la participation d'ACTRAV et d'ACT/EMP à la mise en œuvre de ces propositions. Cependant, le groupe des travailleurs a dit sa profonde préoccupation face à l'échec du document s'agissant de donner effet à toutes les conclusions et non pas à quelques-unes seulement. Il a cité 12 aspects essentiels des conclusions et a demandé que le texte du Bureau soit reformulé dans son ensemble afin de leur donner pleinement effet. L'OIT doit promouvoir l'idée que l'éducation et la formation sont des conditions essentielles – mais non suffisantes – de la promotion de l'emploi. Elle devrait donc aborder les domaines identifiés dans les conclusions traitant des politiques qui encouragent la demande dans l'économie, des politiques fiscales appropriées, de la sécurité sociale et de la négociation collective, car ces éléments sont les pierres angulaires de l'investissement dans la formation; le Bureau devrait aussi relever le défi inscrit dans la conclusion selon laquelle l'Organisation doit étudier les politiques intégrées qui font une place à une nouvelle architecture financière et sociale de l'économie mondialisée; deuxièmement, le programme de formation actuel dans le secteur informel devrait être revu et doté d'une base cohérente visant la transformation du travail dans le secteur informel en du travail décent pleinement intégré dans le courant principal de la vie économique, plutôt que de perpétuer le secteur informel; troisièmement, il conviendrait de développer des programmes de sensibilisation pour promouvoir l'accès universel à l'éducation et à la formation; quatrièmement, des mesures pratiques devraient être prises pour veiller à ce que les défis particuliers concernant la formation auxquels sont confrontés les pays en développement soient pris en compte, y compris la nécessité de réduire et d'annuler la dette, de mobiliser des ressources pour l'alphabétisation et de créer une infrastructure des technologies de l'information, et pour que le fossé en matière de compétences qui sépare le Nord et le Sud soit peu comblé; cinquièmement, il conviendrait de prévoir, parallèlement à la création d'une base de données sur l'investissement dans la formation, des instruments et des services permettant de promouvoir l'investissement dans la formation et d'illustrer ses avantages; sixièmement, l'OIT devrait sensibiliser l'opinion aux technologies de l'information et à leur impact sur le développement des compétences, et elle devrait mener à bien des projets pratiques et bien choisis pour faciliter la diffusion des technologies de l'information parmi les travailleurs et les communautés plutôt que de produire des documents interminables sur la fracture numérique; septièmement, le groupe des travailleurs souhaiterait comprendre comment l'OIT peut donner effet aux conclusions concernant le rôle des EMN dans la formation; huitièmement, l'OIT devrait œuvrer avec les institutions internationales financières pour garantir l'investissement en matière de mise en valeur de ressources humaines; neuvièmement, l'OIT devrait entreprendre davantage de recherches sur les dimensions sexospécifiques de la formation et du développement des compétences, afin de veiller à l'élimination de la discrimination implicite et explicite à l'égard des femmes, grâce à une reconnaissance des compétences plus objective et plus transparente; dixièmement, le Bureau devrait établir un programme cohérent orienté vers la construction de services de développement de carrière, en particulier dans les pays en

développement; onzièmement, l'OIT devrait donner effet à l'éventail le plus large des moyens de renforcer la capacité des mandants comme cela est précisé dans les conclusions; enfin, le Bureau doit prendre en compte le mandat qui lui est conféré par les conclusions concernant la Recommandation sur la mise en valeur des ressources humaines; il devra pour cela dresser un ordre du jour très complexe.

39. M. Patel a conclu en s'inquiétant du fait que le document ne pouvait permettre de mettre en place un programme concret susceptible de donner effet à toutes les conclusions. Le groupe des travailleurs est en faveur d'un engagement solide à l'égard de leur mise en œuvre, en consultation avec les partenaires sociaux, et l'orateur a suggéré un examen des programmes et des activités en cours à la lumière de ces conclusions.
40. Le représentant du gouvernement de la Malaisie a félicité le Bureau pour les mesures qu'il a prises pour donner effet aux conclusions sur la mise en valeur des ressources humaines, et il a noté que ces mesures étaient importantes compte tenu du calendrier. Il a bien accueilli la proposition de réviser la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, en 2003. La collaboration de l'OIT avec le Programme de développement des qualifications pour les pays d'Asie et du Pacifique (APSDEP) en vue de l'établissement de normes de compétences est appréciée, car ces normes fourniront une plate-forme pour les pays de la région, leur permettant de mettre au point des normes nationales, compte tenu de leur niveau de développement socio-économique. Le gouvernement de la Malaisie a pris des mesures pour progresser vers une économie numérique. La technologie de l'information fait désormais partie de l'éducation formelle, afin de préparer des candidats au marché du travail de demain. Le séminaire de l'OIT sur l'économie de la connaissance, qui doit avoir lieu en Malaisie en 2001, vient à point. Les efforts consentis par le Bureau pour établir une base d'information sur les politiques et programmes efficaces en matière de travailleurs déplacés sont les bienvenus, et l'OIT devrait faire un pas de plus dans ce sens et mettre au point des projets et programmes relatifs à cette question, en collaboration avec les Etats Membres. Les licenciements massifs provoqués par la crise financière de la région de l'Asie et du Pacifique pourraient fournir une base à la mise au point d'un cadre politique dans ce domaine.
41. Le représentant du gouvernement de l'Inde a remercié le Bureau pour le document concis qu'il a produit et pour sa présentation. Il a noté que la mise en valeur des ressources humaines joue un rôle clé dans la promotion du développement économique et de l'inclusion sociale, et que c'est le meilleur outil à la disposition des gouvernements et des partenaires sociaux pour exploiter le potentiel humain. Afin de donner effet aux conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail relatives à la formation et à la mise en valeur des ressources humaines, le Bureau a appuyé les Etats Membres dans leurs efforts visant à promouvoir la formation et le développement pour l'emploi, l'inclusion sociale et l'amélioration de la compétitivité dans l'économie mondialisée. L'Inde, qui compte 380 millions de travailleurs dont 10 millions sont au chômage, souhaiterait que les mesures suivantes deviennent prioritaires: l'établissement d'une base de données sur les dépenses actuelles en matière de formation professionnelle et de formation permanente, y compris des propositions de repère en matière d'investissement en formation; l'établissement d'une base de données sur les meilleures pratiques concernant les cadres nationaux de qualifications; la réalisation d'une étude générale sur la comparabilité de ces cadres; et la promotion du renforcement des capacités en vue du dialogue social et des partenariats dans la formation. L'Inde appuie également la proposition visant à inclure une question relative à la révision de la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, à l'ordre du jour de la session de la Conférence internationale du Travail en 2003.
42. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a souligné l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, car les stagiaires d'aujourd'hui seront les travailleurs de

demain. Il a noté que les critères fixés pour le Bureau dans les conclusions de la Conférence internationale du Travail sont très élevés, et il est donc compréhensible que le groupe des travailleurs ait vu quelques lacunes dans le document de travail. Cependant, la présentation a permis de combler de nombreux fossés, et le Bureau est sur la bonne piste. Le document élaboré pour la Commission de la coopération technique donne des détails sur les projets pratiques entrepris, y compris ceux qui sont centrés sur les modules de formation utilisés dans les pays d'Europe orientale et qui ont été mis au point avec l'aide de l'Allemagne. La collaboration du Bureau avec le Centre de l'UNESCO UNEVOC à Bonn est la bienvenue, car elle montre que l'on s'écarte de la relation de concurrence qui avait existé précédemment. L'orateur a également bien accueilli l'allocation de crédits à la révision de la recommandation n° 150 sur la mise en valeur des ressources humaines dans le programme et budget pour 2002-03.

43. Le représentant du gouvernement du Soudan, s'exprimant au nom des gouvernements africains, a félicité le Bureau pour le document et sa présentation, et notamment pour le projet de révision de la recommandation n° 150. Il s'est réjoui de la perspective de la réunion tripartite qui se tiendra en Afrique. Les pays en développement ont besoin d'institutions de formation, et profiteraient beaucoup des connaissances et des compétences de ceux qui ont été formés hors du pays. Il conviendrait d'effectuer une évaluation à partir de l'expérience de certains pays asiatiques. La question de l'investissement dans la formation doit être débattue dans le contexte du dialogue social. Etant donné que la formation est de plus en plus onéreuse, il conviendrait de développer des partenariats avec le secteur privé, afin que les intéressés puissent acquérir les compétences qui sont demandées sur le marché du travail. Les pays les moins avancés sont confrontés au problème de l'emploi des jeunes, des femmes et des autres chômeurs, et il faut espérer que l'OIT pourra fournir un soutien en matière de formation à l'emploi et le développement de petites entreprises.
44. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'est réjoui du recentrage sur la formation et sur les questions de développement et il a réitéré sa position, exprimée à la Conférence internationale du Travail, à savoir que les travaux futurs de l'OIT sur ces questions devraient s'inspirer d'une étude et d'une analyse rigoureuses et être centrés sur l'efficacité des politiques et pratiques existantes dans l'Organisation. Le document du Bureau contient des informations, mais il aurait dû contenir également une orientation pour la commission, sur l'information-retour dont elle a besoin. Le besoin d'une évaluation a été mise en relief, portant notamment sur des questions telles que le nombre de formateurs qui utilisent des manuels de l'OIT et le nombre de stagiaires qui ont bénéficié d'une formation dispensée avec des instruments de l'OIT.
45. La représentante du gouvernement du Canada a reconnu que l'OIT joue un rôle important en matière de mise au point d'instruments et de partage d'informations sur les meilleures pratiques à la disposition de tous les Etats Membres. Les travaux du programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité fourniront une aide précieuse aux pays qui sont confrontés à des difficultés techniques telles que celles qui sont liées à l'évaluation de la formation déjà acquise ou aux cadres nationaux de qualification. L'oratrice a suggéré la création d'un centre d'informations qui permettrait de vérifier les qualifications académiques et des équivalences entre les institutions partout dans le monde. Travailler en collaboration avec le secteur privé au niveau national est un moyen de s'assurer que les besoins génériques en formation d'un secteur donné seront pris en compte. L'éducation à distance est un autre instrument important, qui combine la technologie moderne avec un calendrier flexible et la disponibilité de l'information. L'importance de l'éducation, de la formation et de la formation permanente a été reconnue au Canada; des mesures y ont récemment été prises pour faciliter l'accès à l'apprentissage et à l'acquisition des compétences, en ciblant notamment les jeunes en danger, les adultes analphabètes fonctionnels, les personnes handicapées et les autochtones. Compte tenu de

l'importance de la mise en valeur des ressources humaines et de la formation lorsqu'il s'agit d'accroître l'employabilité, la priorité devrait être accordée au suivi des conclusions adoptées à la 88^e session de la Conférence internationale du Travail.

46. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a félicité le Bureau pour la nature informative du document et pour sa présentation. La mise en valeur des ressources humaines est un domaine très important car, dans l'avenir, tout dépendra des compétences. Cependant, il y a tant à dire qu'il conviendrait de diviser la matière en plusieurs thèmes spécifiques. Il y a encore beaucoup à faire si l'on veut inscrire cette question à l'ordre du jour de 2003. Les bases de données sont importantes mais elles ne suffisent pas. On pourrait faire davantage pour assurer un échange d'expériences enrichissant dans la commission, qui pourrait à chaque session se saisir d'un thème spécifique lié à la mise en valeur des ressources humaines pour en discuter.
47. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud s'est félicité de la manière dont le Bureau donne effet aux conclusions de la Conférence internationale du Travail. En ce qui concerne l'investissement dans la formation, mentionné au paragraphe 8 du document, les deux domaines de recherche identifiés sont distincts et des éclaircissements seraient les bienvenus en ce qui concerne la complémentarité qui peut exister entre un domaine d'étude centré sur l'investissement et un autre centré sur les avantages de cet investissement. Pour juger si les systèmes de formation des divers pays produisent les compétences nécessaires, on se réfère habituellement au rapport mondial sur la compétitivité (World Competitiveness Report). Les questions de justice sociale et d'inclusion ne sont pas reflétées. L'OIT devrait mettre au point un nouvel indicateur HRD qui permettrait de classer les pays par rapport à un plus large éventail de mesures, y compris celle dans laquelle les systèmes d'investissements nationaux produisent des personnes employées (afin de mesurer l'employabilité). Outre la mise au point d'une base de données sur les cadres nationaux de qualifications, l'OIT pourrait créer un site sur l'Internet afin de lancer un travail de réseaux entre des organes locaux, provinciaux et sectoriels, de manière à ce que des informations puissent être échangées en ce qui concerne ces cadres. Il serait également utile, pour ceux qui participent à l'activité normative et au contrôle de la qualité, de pouvoir discuter des questions de conception et de mise en œuvre. L'Afrique du Sud a fait la preuve de son engagement à l'égard de la mise en valeur des ressources humaines en adoptant une stratégie globale et intégrée intitulée «A nation at work for a better life for all» (Un pays au travail et une meilleure vie pour tous) qui vise l'amélioration du développement humain, la fourniture de la qualité, les compétences rares, la participation accrue à la formation permanente et le soutien à la création de nouveaux emplois, en s'assurant que des personnes compétentes sont disponibles pour mettre en œuvre les nouvelles politiques industrielles. Le soutien à l'innovation, à la recherche et au développement sont des éléments essentiels de la stratégie, qui a été conçue en consultation avec les partenaires sociaux et qui vise à provoquer une révolution des compétences afin de transformer le marché du travail en Afrique du Sud. Cette stratégie novatrice devrait avoir un impact au-delà du contexte national.
48. Le vice-président employeur a dit que tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance de la formation pour le développement économique et l'atténuation de la pauvreté. Les conclusions de la CIT devraient orienter les travaux du Bureau, auxquels participe le Secteur de l'emploi. La liste des points soulignés par le vice-président travailleur comprend un programme à long terme et représente un mandat sans financement. Pour l'entreprendre immédiatement il faudrait pouvoir disposer d'une énorme allocation de ressources. Les conclusions de la CIT n'indiquent pas de quelle manière ces travaux devraient être financés, s'ils doivent être entrepris en une seule fois ou séquentiellement. On peut douter qu'ils puissent être entrepris immédiatement, et certains éléments outrepassent la capacité et le rôle du Bureau et le rendraient ridicule – telle la révision des institutions financières et sociales internationales. La suggestion du représentant du

gouvernement du Royaume-Uni – selon laquelle la Commission de l'emploi et de la politique sociale devrait choisir quelques points spécifiques pour examen d'une manière séquentielle sur une période de temps, est à retenir.

- 49.** M. Patel a déclaré que nombre de commentaires des gouvernements sont utiles et que le groupe des travailleurs les appuie, en particulier les suggestions selon lesquelles il conviendrait d'accorder la priorité à l'échange d'informations en matière de meilleures pratiques et d'œuvrer pour la reconnaissance des connaissances acquises. L'investissement dans l'information est très important dans les pays en développement. La CIT est souveraine. Par conséquent, le Conseil d'administration devrait s'abstenir de débattre des mérites des conclusions et se concentrer sur la manière de leur donner effet. Ainsi, le Bureau devrait proposer un programme de travail donnant les grandes lignes des propositions visant à donner effet à toutes les conclusions et leur ordre de priorité; on pourrait ensuite en discuter et les affiner. Il faut veiller à ce qu'un effet soit donné à toutes les conclusions. La mise en valeur des ressources humaines est un important domaine de la coopération mondiale non pas seulement à des fins économiques entre les pays, mais aussi pour la société et la solidarité humaine.
- 50.** Réagissant à la discussion, M. Aro a dit que c'est un plaisir pour le Bureau que d'écouter la discussion, qu'elle est source d'inspiration et qu'elle sera mise à profit pour améliorer les services du Bureau dans ce domaine. Il a bien accueilli la proposition consistant à poursuivre le dialogue sur des thèmes spécifiques au sein de la commission. Quant à savoir ce qui marche et ce qui ne marche pas, la discussion sur la coopération technique et le document concernant l'information sur l'emploi³ décrit aussi très franchement ce qui n'a pas marché et comment les leçons tirées de cette expérience ont été prises en compte. Toujours dans la Commission de la coopération technique, les membres du Conseil d'administration ont fait rapport sur un projet de formation en Russie et leur évaluation est très encourageante. Des Modules de qualifications pour l'emploi (MQE) ont été utilisés dans ce projet, qui illustre bien ce que fait le Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité dans plusieurs pays, et qu'il aimerait faire dans de nombreux autres. En ce qui concerne l'exécution sur place, la vidéo sur la Bosnie-Herzégovine qui a été projetée dans la présentation illustre bien l'éventail des compétences fournies. Le programme focal est centré sur l'utilisation des instruments sur le lieu de travail.
- 51.** Le Secteur de l'emploi et le Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité sont engagés à l'égard de toutes les conclusions de la CIT, sans réserve. Le document élaboré en janvier 2001 reflète les travaux menés à bien par le programme avec ses propres ressources entre juin et décembre 2000. Depuis, d'autres travaux ont été accomplis. D'autres sections du Bureau mènent à bien des travaux relatifs aux conclusions sur la mise en valeur des ressources humaines, et cela est reflété dans les paragraphes 1 à 19 du document. Certaines des conclusions vont au-delà du champ d'application de IFP/SKILLS et le programme a créé autant que possible des relations avec d'autres unités, bien que toutes les unités de l'OIT ne soient pas en état de changer leur plan de travail dans la même mesure ou aussi rapidement.
- 52.** En ce qui concerne la révision de la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, le Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité pourra la préparer pour 2003. Le mandat est inclus dans le document GB.280/2, paragraphe 22.

³ Document GB.280/TC/1.

53. Pour ce qui est des échanges d'information en matière de meilleures pratiques, le programme travaille sur des questions connexes, et la base de données du cadre national de qualifications en est un exemple. Ces travaux devraient se poursuivre au cours de la prochaine période biennale. L'approche du gouvernement sud-africain est appréciée, et des propositions concrètes seront mises au point pour favoriser la coopération dans des activités conjointes. Les travaux concernant l'approche conceptuelle sont presque achevés et les partenaires sociaux en seront saisis pour discussion.
54. En ce qui concerne la promotion des femmes, un outil de renforcement des capacités en matière de promotion des femmes, de pauvreté et d'emploi a été mis au point, et des activités conjointes ont été entreprises avec GENPROM. Un manuel d'orientation des carrières sera produit cette année. En ce qui concerne le dialogue social, IFP/SKILLS est réceptif et proactif s'agissant de travailler avec les partenaires sociaux, séparément et ensemble, aux niveaux national et mondial.
55. Dans ses remarques de conclusion, le président a fait référence aux points essentiels qui ont émergé de la discussion. De toute évidence, la mise en valeur des ressources humaines et des compétences sont des paramètres indispensables dans l'économie mondiale. Il est nécessaire d'évaluer des approches à l'acquisition des compétences pour identifier les bonnes pratiques. Dans ses travaux relatifs à la mise en valeur des ressources humaines, le Bureau devrait mettre l'accent sur les conclusions de la Conférence internationale du Travail. Il faut créer et améliorer les bases de données de l'OIT relatives à la mise en valeur des ressources humaines, notamment à l'investissement dans la formation. Enfin, il faudrait accorder la priorité à la formation continue.

III. Préparatifs du Forum mondial de l'emploi

56. Un représentant du Directeur général (M. Rashid Amjad, qui est chargé du Département de la stratégie en matière d'emploi) a présenté cette question de l'ordre du jour⁴. Le forum aura pour objet d'identifier les politiques nationales, régionales et internationales pouvant être adoptées pour exploiter le potentiel de production des 500 millions de personnes qui viendront grossir la population active d'ici dix ans, et d'examiner des exemples de politiques et programmes qui ont stimulé la création d'emplois décents.
57. En ce qui concerne le déroulement du forum, l'orateur a indiqué que des exposés seront présentés par d'éminentes personnalités et de hauts représentants du monde des affaires et du mouvement syndical. Des groupes de travail se réuniront en parallèle pour étudier différents thèmes. La séance de clôture sera l'occasion de résumer les principaux enseignements du forum.
58. Le Cadre intégré pour l'emploi sera examiné en plénière, ce qui aidera à identifier les questions clés du débat. Ce cadre intégré vise à offrir aux décideurs et aux partenaires sociaux une approche nouvelle et constructive: il s'agit de placer l'emploi au centre de la politique économique et sociale, de faciliter les échanges d'informations sur les bonnes pratiques et de nouer des alliances stratégiques.
59. Le vice-président travailleur a déclaré que les travailleurs attendent beaucoup de ce forum, mais que celui-ci reste entouré de bien des incertitudes et qu'il faut espérer qu'il ne se transformera pas en un simple exercice de propagande. Il faudrait convoquer un comité préparatoire juste après la session du Conseil d'administration afin de décider du

⁴ Document GB.280/ESP/3.

déroulement de la réunion, des personnes à inviter et des documents à présenter. Le groupe des travailleurs a dans l'ensemble le sentiment que les deux jours prévus pour le forum ne seront pas suffisants pour examiner toutes les questions mentionnées dans le document préparatoire. Il serait préférable que le forum dure trois jours. L'orateur a prié le Bureau de faire en sorte que le document principal soit terminé bien avant que le forum ne commence et il a demandé que le cadre intégré soit présenté non seulement au forum, mais aussi au Conseil d'administration pour discussion en novembre. Il a aussi suggéré que le cadre intégré soit définitivement mis au point à la session de mars 2002 du Conseil d'administration. Enfin, il a demandé qu'un rapport d'avancement sur la préparation du cadre intégré soit soumis au Conseil d'administration en juin, après la Conférence internationale du Travail.

- 60.** Le vice-président employeur est convenu avec les travailleurs que les préparatifs du forum ont pris du retard: l'ordre du jour devrait déjà être prêt et les invitations envoyées. Il a espéré que les préparatifs s'accéléraient. Jugeant, comme les travailleurs, que le forum devrait être pragmatique, il s'est demandé s'il était judicieux que le BIT invite de hautes personnalités, ce qui pourrait entraîner une surmédiatisation de l'événement. En ce qui concerne la proposition des travailleurs de convoquer un comité préparatoire, l'orateur a fait remarquer qu'un comité a déjà été créé, mais il est convenu avec les travailleurs que les deux jours prévus pour le forum risquent d'être trop courts, notamment si l'événement est très médiatisé. Le forum devrait porter entièrement sur la question de savoir comment l'OIT peut contribuer à la création d'emplois. L'orateur a suggéré les thèmes suivants: lutte contre le chômage; amélioration des compétences et éducation; mesures propres à encourager l'investissement; appui aux PME; travailleurs âgés; emploi des jeunes. En ce qui concerne le champ des discussions, il a suggéré que le forum porte sur le niveau auquel les emplois sont effectivement créés, c'est-à-dire le niveau régional ou, mieux encore, national, et qu'il soit plus particulièrement axé sur les régions – par exemple l'Asie – où le taux de chômage est le plus élevé. Il a aussi suggéré que le BIT tire parti des compétences non seulement des institutions mentionnées dans le rapport, mais aussi d'autres institutions telles que l'OCDE. En mars 2002, le Conseil d'administration devrait examiner les résultats du forum et la version définitive du cadre intégré.
- 61.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a parlé des avantages et des inconvénients des technologies de l'information et de la communication. Il a indiqué qu'il importe d'ouvrir aux femmes de nouvelles possibilités d'emploi par un meilleur accès à l'éducation et la formation. Il a abordé la question des horaires flexibles et souligné la nécessité de combattre la discrimination à la fois sur le plan législatif et par des mesures promotionnelles. Le forum devrait formuler des recommandations pour la promotion de l'emploi et l'extension de la couverture sociale, région par région. Il devrait aussi recommander des politiques de la coopération entre partenaires sociaux pour régler les problèmes de sureffectifs et favoriser l'investissement dans la valorisation des ressources humaines et la formation. Il devrait également recommander des moyens d'aider les travailleuses à accéder à de meilleurs emplois. L'attention devrait porter principalement sur les grands thèmes suivants: formation à des emplois rémunérateurs dans le secteur informel; promotion de centres d'excellence pour favoriser l'esprit d'entreprise; identification des goulets d'étranglement qui empêchent les petites entreprises de s'intégrer dans l'économie mondiale et mesures à prendre dans ce domaine; politiques économiques et fiscales propres à accroître la productivité des petites entreprises; assistance technique à des programmes de formation dans les domaines où les pays en développement ont un avantage comparatif; mise en commun des expériences relatives à des programmes novateurs de sécurité sociale en faveur des jeunes; partage de l'expérience des différents pays concernant le renforcement des services publics de l'emploi pour ce qui touche à l'orientation professionnelle.

62. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a déclaré craindre que le forum ne se transforme en un cirque médiatique. Il a fait remarquer que c'est, pour l'essentiel, le secteur privé – et non le BIT ou l'Etat – qui crée des emplois. Les gouvernements ont pour responsabilité de créer un environnement propice à la création d'emplois et le BIT a pour rôle de conseiller aux gouvernements les moyens de créer un tel environnement. La question est de savoir comment renforcer ce rôle. L'orateur a suggéré que le «cadre intégré pour l'emploi» soit plus modestement et plus justement baptisé «cadre pour les services consultatifs du BIT en matière d'emploi» et que les discussions portent essentiellement sur la façon dont le BIT pourrait devenir le pivot des politiques économiques et sociales, faciliter les échanges d'informations sur les bonnes pratiques et nouer des alliances stratégiques, ainsi qu'il est indiqué dans la note préparatoire.
63. La représentante du gouvernement des Pays-Bas a insisté sur la nécessité de s'attaquer concrètement au problème de plus en plus grave que pose la fracture numérique. Elle a jugé que le forum pourrait servir de point de départ à une discussion sur les moyens de réduire cette fracture, et elle a proposé que le comité préparatoire inscrive cette question à son ordre du jour. Elle a aussi demandé au Bureau de suggérer des moyens de réduire cette fracture, aussi bien au forum que dans le cadre de ses activités normales.
64. Le représentant du gouvernement de la Suisse a remercié le Bureau de l'excellente manière dont il a présenté le sujet et il a ajouté qu'il est prêt à aider le BIT à organiser l'événement en vue de la mise au point du cadre intégré. Le forum sera une excellente occasion de discuter de la lutte contre la pauvreté et de la création d'emplois. L'orateur a souligné qu'il importe que l'OIT noue des alliances stratégiques avec des institutions telles que la Banque mondiale, le FMI ou l'OMC, ce qui permettra à celles-ci de tenir compte du cadre intégré pour l'emploi dans leurs documents de stratégie de lutte contre la pauvreté. Il a déclaré appuyer toute mesure visant à améliorer la qualité des emplois et la productivité dans le secteur informel, dans lequel la formation professionnelle a un rôle important à jouer. Il a aussi noté qu'il importe d'avoir une vision positive de l'évolution technologique et que l'on a besoin à cet égard d'instruments et d'exemples, que le BIT est bien placé pour fournir. Il a suggéré que le forum traite de la technologie, du commerce et de l'investissement, ainsi que de la gouvernance mondiale. Enfin, il a espéré qu'un aussi grand nombre que possible de décideurs publics et privés participeront au forum, de même que des représentants du secteur informel.
65. Le représentant du gouvernement de la Chine a remercié le BIT d'organiser un événement aussi important. Il a indiqué que le forum doit permettre de donner suite aux décisions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a approuvé la suggestion du Bureau d'inviter au forum des personnalités de premier plan venant de pays se trouvant à des stades différents de développement, en veillant à un bon équilibre géographique. Les mêmes règles devraient s'appliquer aux principaux orateurs. Le cadre intégré pour l'emploi devrait tenir compte des vues des différents pays et être établi en consultation avec les mandants de l'OIT.
66. La représentante du gouvernement du Portugal a déclaré attacher une grande importance au forum, mais s'est demandée comment la commission pourrait contribuer à son succès. Elle a jugé qu'il y avait trop de thèmes à l'ordre du jour et qu'il serait difficile de les examiner en profondeur. Elle a estimé qu'il faudrait continuer à s'appuyer sur les travaux du BIT et tirer parti des connaissances d'autres institutions, telles que l'OCDE.
67. La représentante du gouvernement de Trinité-et-Tobago a jugé que le forum vient à point nommé, car la mondialisation ne fait que rendre encore plus complexe le problème de la pauvreté et du chômage. Elle a demandé quand le document principal serait prêt, quels critères présideraient à la désignation des orateurs et s'il y aurait des directives pour aider les participants à préparer le forum.

- 68.** Le représentant du gouvernement de l'Indonésie a souligné que le forum devrait porter avant tout sur la création d'emplois et a demandé des précisions sur la manière dont sera préparé le cadre intégré pour l'emploi, qui sera le principal résultat de ce forum. Ce cadre devrait être examiné dès que possible avec la participation de tous les mandants. L'orateur a jugé que le forum devrait identifier différentes options pour la création d'emplois, le secteur informel, la politique économique internationale et les technologies de l'information et de la communication.
- 69.** La représentante du gouvernement du Mexique a remercié le président et le Bureau d'avoir organisé la réunion. Elle a indiqué que, plutôt que de parler des préparatifs du forum, elle aurait préféré pouvoir faire des observations sur le cadre intégré pour l'emploi et ses différentes composantes. L'objectif étant de faciliter les échanges d'informations sur les bonnes pratiques en matière de politiques nationales de l'emploi, l'oratrice a espéré que le forum adoptera un plan d'action.
- 70.** Le représentant du gouvernement du Soudan a indiqué que le forum devrait avant tout porter sur l'emploi dans tous les secteurs de l'économie, particulièrement dans le secteur informel, sur l'impact du VIH/SIDA dans le monde du travail, sur la valorisation des ressources humaines et sur la collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods. Il a ajouté que l'on ne saurait prétendre que seul le secteur privé peut créer des emplois. Certains pays ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire pour attirer le secteur privé et, en pareil cas, l'Etat a un rôle important à jouer.
- 71.** La représentante du gouvernement du Canada a indiqué que le forum est une occasion importante d'identifier les conditions et options nécessaires aux niveaux national, régional et international pour répondre aux demandes à venir d'une manière qui soit durable du point de vue économique, social et environnemental. Elle a souligné que le forum a un rôle important à jouer en plaçant l'emploi au centre de la politique économique et sociale, ce qui suppose des alliances stratégiques. Elle a estimé que le cadre intégré pour l'emploi est dans ce domaine un bon point de départ et elle a demandé qu'il soit soumis au Conseil d'administration en juin 2001.
- 72.** Le représentant du gouvernement de la Namibie a fait observer que les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous et que la situation est peut-être moins favorable que ne l'indique le document. Il a ajouté qu'il faudrait élaborer un plan d'action, avec des indicateurs qui permettent de mesurer l'impact du chômage sur les pauvres.
- 73.** Le vice-président travailleur a fait observer que les réactions ont été constructives. En ce qui concerne le comité préparatoire du forum, le groupe des travailleurs a participé aux réunions. Répondant aux interventions des délégués de certains gouvernements, l'orateur a souligné que l'Etat et le secteur privé ont l'un et l'autre un rôle important à jouer dans la création d'emplois et que le rôle de l'Etat est particulièrement important dans les pays en développement. Il a ajouté que les travailleurs reviendront sur la question du choix des thèmes du forum.
- 74.** M. Amjad a remercié les participants de leurs utiles commentaires et suggestions concernant l'organisation du forum et le cadre intégré pour l'emploi. Répondant à diverses questions, il a expliqué que deux réunions ont déjà eu lieu pour préparer le forum et qu'une autre sera bientôt organisée pour tenir compte des discussions du Conseil d'administration. Les thèmes spécifiques mentionnés par les délégués seront pris en considération pour la formulation du cadre intégré, dont le premier projet sera prêt au milieu de 2001. Après des consultations, le projet de document sera prêt en septembre 2001 et sera alors présenté au forum. Les résultats seront examinés à la session de novembre 2001 du Conseil d'administration dont les commentaires seront pris en compte pour la mise au point

définitive du cadre intégré. Ce cadre intégré aura un effet durable sur le rôle consultatif du BIT. L'établissement d'alliances stratégiques avec les institutions du système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods est un bon moyen de promouvoir le rôle central de l'emploi. L'emploi productif permet de combattre la pauvreté et il est donc essentiel qu'il fasse partie des objectifs de ces institutions.

75. Le président a résumé les débats en disant que les délégués accordent manifestement de l'importance à l'organisation d'un forum et jugent nécessaire que cet événement soit préparé convenablement et rapidement par le comité préparatoire. La majorité d'entre eux estiment qu'il est indispensable, pour le succès du forum, de s'assurer la participation et la pleine coopération de tous les mandants, ainsi que de représentants des différentes régions, en développement ou développées, et de toutes les organisations internationales compétentes. Enfin, il est clair qu'il faut se focaliser sur les objectifs du forum afin que le BIT ait des propositions tangibles et constructives et qu'un cadre intégré pour l'emploi puisse être présenté à la session suivante du Conseil d'administration.

IV. Rapport sur l'emploi dans le monde, 2001 – Principaux constats

76. Un représentant du Directeur général (M. Campbell, économiste principal, Département de la stratégie en matière d'emploi) a présenté cette question de l'ordre du jour⁵. Le rapport traite de l'évolution de l'emploi dans le monde, puis analyse l'impact sur le monde du travail de la révolution entraînée par les technologies de l'information et de la communication.
77. La situation de l'emploi demeure préoccupante. Selon les estimations du BIT, il y avait 160 millions de chômeurs dans le monde à la fin de l'an 2000. En outre, on dénombrait 1,2 milliard de pauvres, dont 500 millions de travailleurs. Il faudrait créer 500 millions d'emplois d'ici dix ans pour absorber l'augmentation prévue de la population active. L'avenir dépendra de la capacité de l'Europe de jouer à son tour le rôle de locomotive de la croissance, de la poursuite de la reprise en Russie, en Asie de l'Est et en Amérique latine, et de l'évolution de l'économie des États-Unis.
78. Le rapport analyse l'impact des technologies de l'information et de la communication sur le volume, la qualité et la localisation de l'emploi. L'une des grandes conclusions est que, dans ce secteur, les créations d'emplois l'emportent sur les pertes d'emplois. Une autre constatation est que la qualité du travail dans l'économie de l'information est très variable. Enfin, les technologies de l'information et de la communication modifient la division du travail dans le monde et pourraient faciliter le développement. Pour pouvoir intégrer l'économie mondiale de l'information, les pays en développement doivent disposer d'une stratégie nationale cohérente, d'une main-d'œuvre bien formée et d'une infrastructure d'accès facile et d'un coût acceptable en matière de télécommunications. Il n'empêche que, en l'absence de politiques nationales et internationales appropriées, le fossé numérique risque de se creuser.
79. Le vice-président travailleur a rappelé que la majorité des pays en développement n'en sont pas encore arrivés au stade où il y a lieu de se soucier de la fracture numérique. Il a souligné que le Bureau doit tenir dûment compte de ces pays dans son analyse de la révolution de l'information et de la communication.

⁵ Document GB.280/ESP/4.

80. M. Mansfield (membre travailleur), parlant au nom du groupe des travailleurs, a rendu hommage au Bureau pour son étude détaillée de la révolution de l'information et de la communication ainsi que de son impact sur le monde du travail, mais il a émis certaines réserves à propos de l'analyse de l'évolution de l'emploi dans le monde, analyse qui, à son avis, est loin d'être aussi complète que les années précédentes. Premièrement, cette analyse ne reflète pas de façon satisfaisante la réalité: au cours de la dernière décennie, seuls les Etats-Unis ont eu peu de chômage. Les 500 millions d'emplois à créer doivent l'être principalement dans les pays en développement. Il est donc capital d'éliminer des obstacles à la création d'emplois dans ces pays: corruption, conflits armés, non-respect des droits fondamentaux, priorité insuffisante donnée par les gouvernements à la croissance de l'emploi. Deuxièmement, le critère utilisé par le BIT pour mesurer le chômage – au moins une heure d'emploi rémunéré par semaine – est sérieusement remis en cause par des statisticiens de premier plan qui suggèrent d'autres méthodes. Le BIT devrait étudier leurs propositions en vue de réformer sa méthodologie. Troisièmement, il faudrait être plus précis au sujet des travailleurs étrangers, et les données concernant la situation des travailleuses sont inadéquates. En ce qui concerne les domaines dans lesquels il faudrait redoubler d'efforts, le groupe des travailleurs estime que le BIT devrait mettre au point le cadre intégré pour l'emploi; donner des avis sur les politiques propres à accélérer la croissance de l'emploi; évaluer les mécanismes qui permettent une distribution plus équitable des fruits de la croissance économique; continuer à évaluer la situation des femmes dans le monde du travail et promouvoir des politiques qui permettent de lutter contre la discrimination et les inégalités; donner en permanence des avis au Conseil d'administration au sujet de la mise en œuvre du Pacte global; promouvoir l'adoption des normes fondamentales du travail dans le contexte de la croissance de l'emploi et aussi, s'il y a lieu, l'adoption, par les entreprises ou d'autres entités, de codes de conduite sociale appuyant la négociation collective et d'autres normes fondamentales; accorder une attention particulière à l'augmentation du nombre des travailleurs marginalisés et combattre les effets de ce phénomène sur la qualité de la vie au travail et sur les normes.
81. En ce qui concerne l'analyse de la révolution de l'information et de la communication, l'orateur s'est demandé s'il existe véritablement une nouvelle économie: les événements économiques récents, en particulier aux Etats-Unis, montrent les limites de cette révolution et la nécessité d'intégrer la nouvelle économie dans l'économie réelle. Le BIT devrait étudier les moyens de combattre les inégalités résultant de l'élargissement du fossé numérique et il devrait promouvoir des politiques actives du marché du travail propres à améliorer l'employabilité des travailleurs, notamment des travailleurs âgés, qui ont perdu leur emploi; promouvoir les activités de formation professionnelle qui répondent aux besoins de compétences nouvelles; prendre des initiatives pour promouvoir l'application des normes fondamentales du travail, notamment des conventions n^{os} 87 et 98, dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, y compris les centres d'appel; étudier les problèmes de sécurité et de santé au travail et de respect de la vie privée que peut poser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et présenter des rapports à ce sujet; étudier les initiatives qui peuvent être prises afin d'élargir l'accès à ces technologies et faire rapport à ce sujet.
82. Le vice-président employeur a jugé que le *Rapport sur l'emploi dans le monde, 2001* représente une amélioration par rapport aux précédents. Il a toutefois demandé au Bureau de ne pas user d'un ton trop négatif lorsqu'il évoque le télétravail, que les employeurs jugent libérateur. Il a aussi mis en garde contre l'idée qu'il est possible de guider la révolution de l'information et de la communication vu qu'une révolution est, par nature, impossible à maîtriser. Donnant l'exemple des Etats-Unis, il a souligné que, si elle s'étend largement, la révolution de l'information et de la communication peut avoir beaucoup d'effet sur la croissance économique.

83. Le représentant du gouvernement de la Malaisie s'est félicité de la présentation du *Rapport sur l'emploi dans le monde, 2001*. Il a souligné que les faits et chiffres présentés dans ce rapport préoccupent son gouvernement, car ils montrent une augmentation du chômage et une aggravation de la fracture numérique. Les pays en développement sont mal armés pour faire face à ces problèmes, et il faut donc que l'OIT aide ses Etats Membres et qu'elle coopère avec d'autres institutions internationales pour fournir une assistance à ses mandants.
84. Le représentant du gouvernement du Soudan, parlant au nom des gouvernements africains, a sollicité l'aide du BIT pour la formation aux métiers des télécommunications. Il a souligné que la formation est le meilleur moyen de parer aux pertes d'emplois qui résulteront inévitablement de la révolution de l'information et de la communication. Les pays en développement ont besoin d'infrastructures et le BIT devrait promouvoir l'investissement dans ce domaine pour combler le fossé numérique. Ce devrait être un élément stratégique de ses travaux futurs. L'orateur a demandé que le BIT aide les pays africains à concevoir des politiques nationales, en collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies.
85. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a informé la commission que, dans son message télévisé à la nation pour le nouvel an, le dirigeant de l'Iran s'est déclaré profondément préoccupé par le chômage des jeunes et a souligné que le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire doivent appuyer le pouvoir exécutif dans sa lutte contre le chômage. Il a rappelé le rôle essentiel de la coopération tripartite et de l'OIT dans ce domaine.
86. La représentante du gouvernement du Danemark a déclaré que son gouvernement attend avec intérêt de pouvoir discuter plus en détail du rapport lors du Forum mondial de l'emploi. Elle a demandé qu'une plus grande attention soit accordée à la valorisation des ressources humaines vu qu'il est de plus en plus important que les travailleurs soient capables de s'adapter et d'accueillir de nouvelles idées. Il est crucial d'investir dans l'éducation pour éviter la marginalisation, et le BIT doit accorder une attention particulière aux femmes qui, si elles ne peuvent pas accéder équitablement à l'éducation, risquent d'être marginalisées. L'oratrice a souligné que le télétravail présente plusieurs inconvénients: isolement, absence de formation, appauvrissement de l'environnement du travailleur, diminution des prestations liées à l'emploi. Le plus important étant de réduire la fracture numérique, il est capital que le BIT élabore des stratégies bien ciblées, par exemple en ce qui concerne la qualité de la vie des travailleurs ou les nouvelles formes d'emploi.
87. Le représentant du gouvernement du Japon a estimé que, pour aider à réduire la fracture numérique, le BIT devrait servir de centre d'échange d'informations entre Etats Membres sur les meilleures pratiques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.
88. La représentante du gouvernement des Etats-Unis s'est félicitée de la présentation de ce rapport qui porte sur un sujet particulièrement d'actualité. Elle a demandé quelle nouvelle stratégie sera ou pourrait être élaborée par le Bureau pour répondre à l'ensemble des questions très importantes qui y sont soulevées.
89. La représentante du gouvernement de la France a déploré que le rapport ne soit disponible que dans une seule langue et a demandé au Bureau de le publier dans les trois langues officielles.

90. Le représentant du gouvernement de l'Inde a insisté sur l'importance de l'éducation pour l'acquisition des compétences nécessaires dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.
91. M. Campbell a remercié la commission de ses commentaires. En ce qui concerne les initiatives qui seront prises pour donner suite au rapport, il a indiqué que le BIT prévoit de coopérer avec la «DOTForce» créée au Sommet du G8 ainsi qu'avec le groupe d'étude du Conseil économique et social des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication, lequel est doté d'un fonds d'affectation spéciale. Il s'est félicité de la suggestion de faire du BIT un centre d'échange d'informations et de données d'expérience. Répondant au vice-président employeur, il a regretté que le document soumis à la commission puisse donner une image négative du télétravail. Le rapport en donne une image plus équilibrée en faisant ressortir que c'est une option jugée positive dans bien des cas, mais qui peut aussi avoir des conséquences négatives. Enfin, l'orateur s'est, comme M. Mansfield, interrogé sur la réalité de la «nouvelle économie». La faillite récente de beaucoup d'entreprises de ce secteur a en fait peut-être été bénéfique, car l'euphorie qui avait entouré leur croissance avait détourné l'attention des changements plus profonds que les technologies de l'information et de la communication entraînent dans l'économie.
92. A propos de la partie du rapport qui traite de l'évolution de l'emploi, M. Amjad a souligné que le rapport porte avant tout sur les problèmes critiques qui influent sur la croissance de l'emploi. Les observations de M. Mansfield concernant le rôle que le BIT devrait jouer seront prises en considération. L'orateur a assuré la commission qu'un effort sera fait dans les futurs rapports pour mieux refléter les tendances mondiales.
93. Le président, résumant les débats, a noté que la commission s'est félicitée des informations détaillées fournies par le Bureau aussi bien dans les documents qu'au cours des discussions. Certains participants ont demandé que le rapport soit plus concis, qu'il porte sur les questions essentielles, qu'il soit publié rapidement et dans toutes les langues officielles. Une plus grande place devrait être faite à la politique de planification nationale compte tenu de la relation entre la croissance économique et l'emploi. La marginalisation des travailleurs migrants a été jugée préoccupante et plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de créer des emplois pour les femmes. L'impact des technologies de l'information et de la communication sur l'évolution de l'emploi et sur la fracture numérique devra être étudié avec soin, et les pays en développement en particulier ont besoin de conseils qui les aident à faire face à l'évolution technique et à tirer parti des nouvelles technologies. Certains participants ont estimé que le fait que le lieu de travail soit désormais indifférent facilite la création d'emplois. Enfin, le Bureau a été prié d'accorder une importance particulière à l'éducation et à la formation professionnelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

V. Les implications de l'épidémie de VIH/SIDA pour le marché du travail et l'emploi

94. Un représentant du Directeur général (M. Lisk, directeur du Programme mondial de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail) a présenté le document du Bureau⁶. Le programme sur le VIH/SIDA donne suite à la résolution sur le VIH/SIDA, adoptée en juin 2000 par la Conférence internationale du Travail. Dans cette résolution, la Conférence reconnaît que la pandémie est un problème mondial et que ses répercussions sur le monde du travail mettent en péril les objectifs premiers de l'OIT et les principes qui fondent les

⁶ Document GB.280/ESP/5.

droit des travailleurs. L'ONUSIDA a par ailleurs reconnu l'OIT comme l'organisation compétente pour traiter des questions du travail dans le contexte du VIH/SIDA. Le BIT collabore étroitement avec l'ONUSIDA et ses copromoteurs et assumera la présidence du groupe consultatif interinstitutions sur le VIH/SIDA, à sa prochaine session en 2002. Un recueil de directives pratiques est en cours d'élaboration, il doit être adopté en mai 2001 par une réunion tripartite d'experts et sera présenté à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA (New York, 25-27 juin 2001). Par ailleurs, le BIT prend des dispositions pour devenir coresponsable d'ONUSIDA.

95. Le document du Bureau traite des implications du VIH/SIDA sur le marché du travail et l'emploi, dans l'optique du mandat et de la compétence technique de l'OIT. Il met l'accent sur la nature mondiale de la pandémie et la rapidité avec laquelle elle se répand, tout en mettant en évidence des aspects fondamentaux de ses conséquences sur le marché du travail: perte de travailleurs qualifiés et expérimentés, baisse de la productivité et du niveau de vie, accroissement du travail des enfants, précarisation accrue des travailleurs du secteur informel.
96. La pandémie se répercute aussi à l'échelle macro-économique: baisse des revenus, des dépenses sociales et de l'investissement, perte de compétitivité des pays en développement. Le document recense les catégories de travailleurs exposés à des risques particuliers: personnels de santé, migrants, travailleurs du secteur des transports. Il aborde la dimension sexospécifique du problème en soulignant la vulnérabilité économique, biologique et sociologique des femmes. Le programme de l'OIT complètera les efforts nationaux en tirant pleinement parti de la structure tripartite de l'OIT, de son expérience du dialogue social, de la coopération technique et de son cadre normatif. Les activités dans les pays, notamment les pays en développement et en transition, sont considérées comme des activités prioritaires nécessitant plus de ressources. Le programme prévoit d'organiser des séminaires et des réunions, de mener des études sur les pratiques exemplaires et les initiatives réussies, qui ont permis par exemple de freiner l'épidémie, voire d'y mettre un terme et de maintenir de faibles taux de prévalence. Le programme s'attachera par ailleurs à établir des mécanismes de lutte à l'échelle communautaire locale et à développer la prévention, les soins et l'appui au niveau de l'entreprise.
97. M. Niles, vice-président employeur, a fait remarquer que le VIH/SIDA est un problème universel et que les efforts déployés par le BIT dans ce domaine sont précieux. Il a souligné que, grâce à sa capacité d'action dans les pays, le BIT a une contribution unique à apporter, les partenaires tripartites donnant à la lutte contre cette maladie un supplément d'efficacité. La question doit être examinée dans son contexte local et il serait utile, par exemple, de mener des études de cas et de recenser les meilleures pratiques en matière de prévention et de traitement.
98. M. Sanzouango (membre employeur) a informé la qu'une réunion s'est tenue à la fin de 2000 à Douala, Cameroun, pour examiner le rôle des employeurs dans la lutte contre la pandémie. Elle faisait suite à la Plate-forme d'action sur le VIH/SIDA dans le contexte du monde du travail en Afrique, qui a été adoptée à Windhoek en octobre 1999, et à laquelle les ministres du Travail africains ont souscrit plus tard à Abidjan. A Douala, les participants ont examiné les mesures que peuvent prendre les employeurs pour remédier aux conséquences de la maladie sur les individus et les entreprises. Les employeurs ont reconnu que le VIH/SIDA porte atteinte à l'entreprise: absentéisme, alourdissement des coûts de formation et de recrutement, baisse de productivité. Les participants sont convenus que les employeurs ont un rôle utile à jouer dans la lutte contre la pandémie et que le lieu de travail est un domaine d'intervention important. Cette maladie a un coût humain et, au-delà du coût économique, les employeurs ont une responsabilité sociale. La réunion a adopté un plan d'action pour les entreprises, dont la mise en œuvre suppose que

soit rompu au préalable le silence culturel qui entoure le SIDA. Il faut largement informer et éduquer, par exemple en organisant des ateliers dans les entreprises, y compris les petites et micro-entreprises, et en établissant une base de données pour suivre l'évolution de la pandémie. Mais le VIH/SIDA est bien plus qu'un problème de santé et s'y attaquer efficacement suppose la création d'alliances stratégiques. Le BIT peut beaucoup faire en mobilisant ses experts et ses ressources pour appuyer des initiatives régionales.

- 99.** M. Ito, vice-président travailleur, a déclaré que les syndicats sont d'autant plus concernés par le problème du VIH/SIDA qu'il touche un grand nombre d'actifs. Il a énuméré quatre domaines d'intervention. En premier lieu, la santé: il faut aller bien au-delà d'une action strictement médicale. Les mandants de l'OIT pourraient faire pression sur les laboratoires pharmaceutiques pour que les médicaments soient d'un coût abordable pour tous les malades. Deuxièmement, la prévention: des efforts ont été déployés mais la pandémie progresse, d'où la nécessité de réexaminer les modalités de prévention utilisées à ce jour. L'accent doit être mis sur l'information et l'éducation. Troisièmement, l'élimination de la discrimination: l'orateur s'est félicité du projet de Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail, qui met en avant le principe de la non-discrimination. Les conventions de l'OIT sur la non-discrimination sont une source de référence dont il faut tirer pleinement parti. Quatrièmement, la lutte contre la dégradation de la main-d'œuvre: le VIH/SIDA touche surtout des actifs, ce qui plonge les pays dans à une crise économique, activée par un cercle vicieux où le SIDA engendre la pauvreté, laquelle est un facteur de risque. L'orateur s'est référé au rôle futur de l'OIT dans la lutte contre les conséquences du VIH/SIDA sur le lieu de travail, et a souligné la nécessité d'agir concrètement pour briser ce cercle vicieux. Ce doit être une priorité budgétaire de l'Organisation. Il y a différentes manières d'aborder la question et il peut être utile de se référer à l'IPEC à cet égard. Le Fonds de solidarité sociale mondiale pourrait être utilisé pour traiter le problème du travail des enfants en rapport avec le SIDA. L'orateur a mis l'accent sur l'intérêt du tripartisme dans le combat contre la pandémie.
- 100.** M. Murangira (membre travailleur) a fait valoir qu'en cas de conflit armé le problème est exacerbé. En tant que victimes de viols systématiques ou que personnes déplacées dans les camps de réfugiés, les femmes risquent particulièrement d'être contaminées.
- 101.** Le représentant du gouvernement du Soudan a remercié le Bureau de son appui et s'est félicité du rôle de l'OIT dans le combat contre le VIH/SIDA. Il a fait remarquer que l'Afrique est le continent le plus touché par la pandémie et que l'accès aux médicaments est une question fondamentale dont le BIT doit s'occuper. Celui-ci doit coordonner ses efforts avec les partenaires tripartites afin d'amener les compagnies pharmaceutiques à réduire le prix des médicaments qui prolongent la vie. Il doit recourir à sa structure tripartite pour intervenir en Afrique. L'orateur a mis en évidence l'importance du paragraphe 9 du rapport concernant l'impact du VIH/SIDA sur les ménages. Toutes les parties doivent apporter leur contribution, en particulier les pays les plus touchés. Le BIT devrait évaluer le coût de la pandémie sur le marché du travail et l'emploi, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.
- 102.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a indiqué que le BIT n'est pas l'instance voulue pour débattre de la question du prix des médicaments.
- 103.** La représentante du gouvernement de Trinité-et-Tobago a fait observer que le rapport est principalement axé sur l'Afrique mais que toutes les régions sont touchées par le VIH/SIDA. Après l'Afrique, les Caraïbes ont le taux de prévalence le plus élevé, et le ratio femme/homme y sera bientôt égal à un. Le problème est si grave qu'il a justifié la création d'un groupe de travail et d'un programme sur le VIH/SIDA pour les Caraïbes. L'oratrice a remercié le BIT et le département du Travail des Etats-Unis d'appuyer les initiatives envisagées pour la région.

- 104.** Au nom des PIEM, le représentant du gouvernement de la France a souligné qu'il est urgent de concevoir une stratégie à long terme de lutte contre le VIH/SIDA. Il a indiqué que la question de l'accès aux traitements est préoccupante. Après s'être félicité du rôle joué par le BIT, il a défendu le principe de la non-discrimination à l'égard des personnes victimes du SIDA. Il a souligné que l'OIT doit renforcer son action dans ce domaine.
- 105.** Le représentant du gouvernement de l'Inde s'est déclaré satisfait du document. Il a fait remarquer l'intérêt de mettre à profit l'expérience de l'Afrique subsaharienne, en insistant sur la nécessité d'adapter les stratégies aux régions et secteurs, en particulier le secteur informel, qu'il a jugé prioritaire à cet égard. L'orateur a rappelé l'utilité du recours à la structure tripartite et a recommandé que les syndicats donnent à cette question la priorité qu'elle mérite.
- 106.** La représentante du gouvernement du Danemark a remercié le Bureau de la vue d'ensemble détaillée qu'il présente dans le document. Elle s'est félicitée de l'établissement du programme sur le VIH/SIDA et a prôné la mise au point d'une stratégie intégrée à l'échelle du Bureau. Elle a aussi accueilli favorablement le projet de Recueil de directives, qui orientera utilement les cadres et les employeurs sur la façon d'aborder le problème sur le lieu de travail. Une grande partie de la population active travaille dans le secteur informel et une assistance doit lui être fournie. Les conclusions de la réunion tripartite d'experts devront être présentées au Conseil d'administration à sa session de novembre 2001.
- 107.** Le représentant du gouvernement de la Namibie a approuvé les efforts du Bureau et noté que le VIH/SIDA ne se limite plus à un simple problème de santé. Il a demandé que le Bureau fasse des propositions plus concrètes et élaborées sur ce qu'il envisage de faire pour combattre cette pandémie. La question du prix des médicaments relève bien de l'OIT et doit être traitée dans le cadre d'alliances stratégiques fondées sur le tripartisme.
- 108.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a indiqué que le SIDA est une tragédie humaine qui a des répercussions sur tous les aspects du monde du travail. L'Afrique du Sud a adopté un code de bonne conduite sur le VIH/SIDA. Une erreur de stratégie dans ce domaine aboutirait à des pertes sans précédent. Le SIDA ne respecte pas les frontières géographiques de ce village qu'est aujourd'hui le monde. Tout en convenant avec le représentant du gouvernement des Etats-Unis que le BIT n'a pas compétence pour régler la fixation des prix des médicaments, l'orateur a souligné que l'accès aux traitements comporte une dimension morale et éthique qui relève bien de l'OIT, en tant que défenseur de la justice sociale au nom des travailleurs. Cette dimension morale et éthique se reflète dans la section 9 du projet de Recueil de directives pratiques relative aux soins et à l'appui à offrir aux victimes du SIDA. L'orateur a exhorté le BIT à envisager l'adoption d'une déclaration en faveur de l'accès à des médicaments d'un prix abordable.
- 109.** Le vice-président employeur a fait remarquer que l'ordre du jour de la commission ne prête pas à un débat d'ordre budgétaire sur le Fonds de solidarité sociale mondiale, mentionné par le vice-président travailleur, mais que la commission devrait examiner cette idée et l'approuver avant qu'elle n'apparaisse dans des documents budgétaires. Il a souligné que le prix des médicaments n'est pas une question qui relève de la compétence de l'OIT.
- 110.** Le vice-président travailleur a exprimé un avis contraire, ajoutant que le BIT devrait s'appuyer sur sa structure tripartite pour faire pression sur l'industrie pharmaceutique, afin que les malades du SIDA puissent se procurer un traitement à un prix abordable.
- 111.** M. Lisk a fait part de sa reconnaissance pour l'appui qui lui a été manifesté et a remercié la commission de ses conseils concernant le programme de l'OIT sur le VIH/SIDA. Il a

donné trois éclaircissements. Premièrement, le projet de Recueil de directives pratique est le fruit de consultations élargies avec les membres tripartites; son élaboration a été l'occasion d'étudier différents codes particuliers, régionaux ou d'entreprises. Une fois adopté, son suivi pourra commencer, par exemple par une étude de l'utilisation qui en est faite dans les pays. L'orateur a confirmé que le Conseil d'administration sera saisi en novembre 2001 d'un rapport sur la réunion tripartite d'experts et l'état d'avancement du programme. Deuxièmement, à propos de la valeur ajoutée que représente le programme de l'OIT, il a précisé qu'il s'agit d'un programme mondial, puisque le SIDA est un problème mondial. Enfin, il a ajouté que ce programme complètera les initiatives nationales en y intégrant des composantes relatives au monde du travail. Le BIT aidera les autorités nationales à formuler des politiques nationales et les partenaires sociaux à établir des programmes locaux d'éducation et d'information mettant l'accent sur la prévention. C'est dans les ménages et dans la collectivité que se gagnera la bataille contre l'épidémie; il faut donc faire ressortir le lien entre le lieu de travail et la communauté.

- 112.** Répondant aux commentaires relatifs à l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du Bureau, l'orateur a déclaré que le programme de l'OIT sur le SIDA est, comme l'a indiqué le Directeur général, un programme intersectoriel qui associera l'ensemble des activités et des structures de l'Organisation. Un groupe de travail interdépartemental sur le VIH/SIDA a été créé pour appuyer cette stratégie. Quant à la question de la fixation des prix des médicaments, le Bureau n'est pas en position de faire des commentaires. Il continuera de suivre la question dans le cadre de sa coopération avec l'ONUSIDA et l'OMS.
- 113.** Résumant la discussion, le président a fait remarquer que tous les orateurs ont manifesté leur grave préoccupation concernant les répercussions négatives de la pandémie de VIH/SIDA sur l'emploi et le marché du travail. Le sentiment est que les gouvernements, les travailleurs et les employeurs doivent réunir leurs forces pour s'attaquer ensemble à ce sérieux problème. On a cité l'éducation comme mesure efficace de prévention. La commission a recommandé au Bureau d'étudier de près les causes de la maladie, son impact et les mesures préventives adoptées par divers pays et de mettre à jour les données statistiques, ce qui facilitera les décisions à venir. Elle a aussi recommandé que le BIT coopère étroitement avec les organisations internationales compétentes, en particulier l'OMS et l'ONUSIDA, et que toutes les parties intéressées se penchent sur la question du financement des médicaments et de la discrimination à l'égard des travailleurs infectés. Enfin, tout en se déclarant satisfaite du travail réalisé par le programme, la commission a suggéré que le Bureau prépare des propositions concrètes d'action qui lui seront soumises ainsi qu'au Conseil d'administration.

Genève, le 26 mars 2001.

(Signé) M. Soltanieh,
Président.